SOUS-TRAITANCE/DELEGATION SUR SITE

CO-ACTIVITE

Appréhender et gérer les risques

PUBLIC
Préventeurs, encadrement, maintenance, travaux, achats, participants à la rédaction des documents

PRE-REQUIS
Aucun

PEDAGOGIE
Apports théoriques, travail et discussion de groupe

VALIDATION DES ACQUIS
Bilan fin de formation

LIEUX ET DATES
Nous consulter

TARIF
400 €HT session inter
Intra : Nous consulter

Durée : 1 jour

Animation conjointe :

Valérie HERBIGNEAUX
Pascal FORZINETTI (avocat au barreau de Dijon)

Créer
Protéger
Préserver
Conseiller
Assister
Former
Accompagner
Auditer
Manager

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les définitions importantes
- ✓ Eviter les situations de délit de marchandage et de prêt de main d'œuvre Illicite
- ✓ Connaître les responsabilités engagées
- ✓ Intégrer les sous-traitants au plan de prévention

PROGRAMME

DELEGATION SUR SITE : VRAIE ET FAUSSE SOUS-TRAITANCE

- Définitions importantes
- Les deux infractions posées par le code du travail
  - o Délit de prêt de main d'œuvre illicite
  - o Délit de marchandage
- Les critères qui caractérisent le délit de marchandage (« fausse sous-traitance »)
- Les critères qui caractérisent les cas de recours autorisés au prêt de main d'œuvre

PLAN DE PREVENTION ET RISQUES ASSOCIES

- La méthodologie
- Gestion des risques associés aux différents acteurs

ENGAGEMENT DES RESPONSABILITES

- Responsabilité civile / pénale
- Délégation de pouvoirs

VALIDATION DES ACQUIS

- Attestation de formation